

19 février 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mort de Simon Guermonprez : Décision de justice

Le 8 juillet 2021 Simon Guermonprez mourait percuté par un camion, il avait participé à une soirée d'intégration. Par peur des représailles, il n'avait pas osé refuser les seringues d'alcool que les bizuteurs lui avaient fait ingurgiter.

Le 18 février 2026 la justice a prononcé un non-lieu à l'encontre des organisateurs de la soirée et de l'université alors qu'une enquête de l'IGESR pointait sa responsabilité

Le Comité National Contre le Bizutage rappelle:

que des alcools forts, souvent en grande quantité, sont présents dans les bizutages, ils conduisent à des drames : comas éthyliques, viols, décès, traumatismes physiques ou psychologiques.

qu'il n'y a pas de consentement en matière de bizutage, même si c'est OUI pour la loi c'est NON.

que La prévention est indispensable mais pas suffisante. Seules des sanctions exemplaires dans les établissements et en justice permettront d'éradiquer le bizutage.

que Le bizutage est un délit.

Contacts presse:

MF Henry, Présidente : 06 07 45 26 11

F Mougin : SG 06 82 81 40 70